

Conseil Municipal de la Commune de Naucelle

Séance du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres 18	Présents : ALBRECHT Virginie, BOISSONNADE Éric, BRUNET-GAVALDA Marie-Pierre, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, FIRMIN Virginie, LACOMBE Vanessa, LATIEULE Jean-Claude, MAROLLE Brigitte, MAUREL François, SARAIS André, STODEL Muriel, SUDRES Régine, TROUCHE Anne.
Présents 16	
Votants 18	Absent(s) excusé(s) : SALERES Christian, SUDRES Vincent
	Pouvoir(s) : SALERES Christian à LATIEULE Jean-Claude, SUDRES Vincent à LACOMBE Vanessa

Madame ALBRECHT Virginie est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du diagnostic sécurité ;
- Vote des taux ;
- Affectation des résultats ;
- Subventions aux associations 2023 ;
- Budget principal, budget annexe assainissement et budgets annexes des lotissements 2023 ;
- Marché de travaux de réalisation du lotissement Bellevue ;
- Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée - Poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- Recrutement d'agents saisonniers pour une durée déterminée ;
- Local communal – Elaboration d'un bail commercial précaire ;
- Règlement activité Jeux bouge ;
- Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Questions diverses

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 9 mars 2023

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente du **9 mars 2023**, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'est apportée à ce document.

Le Compte rendu-procès-verbal de la réunion du **9 mars 2023** est adopté à l'unanimité.

OBJET : Présentation du diagnostic sécurité

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'elle a sollicité le groupement de gendarmerie départemental de l'Aveyron afin de réaliser un diagnostic et proposer des conseils ou préconisations en matière de prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Les intervenants de la cellule prévention technique ont présenté ce diagnostic, réalisé sans contrepartie financière, aux membres du conseil municipal.

Délibération n° 20230330 01

OBJET : Fiscalité directe : vote des taux des taxes 2023

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), les taux de TH ont été gelés.

Conformément à l'article 1636-B du CGI, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2023.

Le nouveau taux de taxe d'habitation s'appliquera sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame le maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale liés ces taxes et de voter la reconduction les taux comme suit :

TAXES	Anciens taux	Taux 2023 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	37.19 €	37.19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	84.49 %	84.49 %
Taxe d'habitation - TH	9.08 %	9.08 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de voter en 2023 les taux de taxes tels que présentés ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'état n°1259 correspondant.

Délibération n° 20230330 02

OBJET : Affectation des résultats

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, rappellent qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'**exercice 2022** et proposent une affectation comme suit :

Budget général de la Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	514 046.31
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	499 768.21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 013 814.52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-54 415.82
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-277 750.00
Besoin de financement F. = D. + E.	332 165.82
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 013 814.52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	332 165.82
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	681 648.70
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	102 145,11
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
<u>c. Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	248 438.64
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	350 583.75
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	130 765.29
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-400 000.00
Besoin de financement = e + f	269 234.71
AFFECTATION (2) = d.	350 583.75
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	269 234.71
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	81 349.04
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget annexe Lotissement de l'Escarassous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 085,45
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-44 106,81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-56 192,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	14 075,43
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-56 192,26

Budget annexe Lotissement de Bellevue :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-10 150,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	10 150,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Lotissement de Cirou :

Aucune opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Délibération n° 20230330 03

OBJET : Subventions aux associations 2023

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} adjoint en charge des Sports et associations, rappelle que le conseil municipal par délibération du mois de décembre 2021, a validé un changement dans la méthode de calcul des subventions attribuées aux associations avec un montant attribué soit forfaitairement, soit en fonction du nombre, âge des licenciés ou finalité de l'association.

Monsieur Olivier DOUZIECH présente les propositions d'attribution des subventions en 2023 validées par les commissions communales associations et finances :

AAPPMA	300 €	Génération Mouvement	300 €
ADMR - secrétariat & aide à domicile	7 081 €	Le Calame et la Vigne	500 €
AJAL	2 000 €	Los Clavelous	275 €
Amicale des sapeurs pompiers	2 290 €	Les fanfarons	300 €
Amicale laïque	500 €	Lyre Naucelloise - jeunes	1 800 €
Amis de la fontanelle	150 €	Maison Familiale Rurale	610 €
Antenne solidarité Ségala Levezou Solidarité	200 €	Musicales en Naucellois Citron Bleu	1 200 €
APE Jules Ferry	160 €	Naucelle Actions	1 500 €
OGEC Saint Martin	160 €	Naucelle Actions - Festival BD	2 000 €
AS Jean Boudou	100 €	Naucelle Gare Animation	310 €
AS Jean Boudou 2022	100 €	Naucelle Moto Sport	200 €
AS St Martin	100 €	Pétan Club - séniors	215 €
BBN - jeunes	1 140 €	Randonneurs du Naucellois	200 €
BBN - seniors	200 €	RASED	122 €
BBN Trail	200 €	Restos du cœur	200 €
Bougez Dansez Naucellois	805 €	Rue du Four	200 €
CEPEN (culture et patrimoine en naucellois)	300 €	Rugby Club Naucellois - jeunes	400 €
Cent vallées Orientation 12	440 €	Ségala Cancer	100 €
Chorale des cents vallées	200 €	Société de Chasse	230 €
Comité d'Animation	200 €	Sports Quilles Naucellois	400 €
Comité d'Animation - Festival folklo	500 €	Tennis Padel Naucellois	1 350 €
Comité des Fêtes	1 500 €	Vélo Club Naucellois	655 €
Ecole J.d'Arc - OGEC classes découvertes	1 344 €	Western Dance	320 €
Ecole Jules Ferry USEP	150 €	2023 - Western danse Championnat France	1 000 €
Elan Naucellois	300 €	TOTAL	37 132 €
FCN - jeunes	1 725 €		
FCN - seniors	600 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte les subventions telles que présentées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20230330 04

OBJET : Budget principal 2023

En préambule, Madame le Maire confirme que les membres du conseil municipal, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence, ont été informés des indemnités perçues par les élus de la commune.

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget primitif détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
011-Charges à caractère général	581 400.00	013 - Rbt sur rémunérations pers.	3 500.00
012- Charges de personnel	650 000.00	70- Produits de services:	107 540.00
65 -Autres chgs de gestion courante	269 781.00	73 - Impôts et taxes	1 015 050.00
66- Charges financières	17 200.00	74 - Dotations et participations	603 415.00
67 - Charges exceptionnelles	113 915.17	75 - Autres produits de gestion courante	147 800.00
	0.00	76 - Produits financiers	20.00
014- atténuation de produits	0.00	77 - Produits exceptionnels	201 000.00
022 - Dépenses imprévues	20 000.00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 955.92	042 - Immo corporelles (Tvx réalisés en régie)	0.00
023-Virement section d'investissement	1 101 721.61	002 -Excédent 2022	681 648.70
Total Dépenses	2 759 973.70	Total Recettes	2 759 973.70

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
20 - Subventions d'équipement versées	128 421.00	13- Subvention d'investissement	1 569 759.00
20-21 -23 investissements	3 082 754.00	10 - Dotation, Fond divers et réserves	135 600.00
164 - Emprunts et dettes assimilées	131 000.00	1068- Affectation excédent SF	332 165.82
16 - Dépôts et cautionnements	1 100.00	16- Emprunts	582 357.13
27 - Autres immobilisations financières	88 895.50	16 - Dépôts et cautionnements	1 500.00
		27 - Autres immobilisations financières	94 276.84
Dépenses imprévues	60 000.00	45- Opérations pr cpte de tiers	45 500.00
042- Opérations d'ordre	0.00	040 - Opérations d'ordre	5 955.92
45- Opérations pr cpte de tiers	45 500.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 101 721.61
		024 - Produits de cession	1 000.00
Total Dépenses	3 537 670.50	Total Recettes	3 869 836.32
RESTES A REALISER en dépenses	600 400.00	RESTES A REALISER en recettes	322 650.00
R001 - solde d'exécution négatif reporté	54 415.82	R001 - solde d'exécution positif reporté	0.00
Total Dépenses	4 192 486.32	Total Recettes	4 192 486.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le budget tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20230330 05

OBJET : Budget annexe assainissement (M49) 2023

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget annexe assainissement détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
011-Charges à caractère général	105 000.00	70- Redevances	170 000.00
012- Charges de personnel	5 000.00	74- Subv. d'exploitation	0.00
65 - perte sur créance irrécouvrable		75- Produits exceptionnels	0.00
66- Charges financières	7 100.00	77 - Produits exceptionnels	4 000.00
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00	74 - Virement du budget général	0.00
022-Dépenses imprévues	5 000.00	042- Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00
virement à la section d'investissement	73 795.76	002 - Excédent 2022	81 349.04
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	73 364.28		
Total Dépenses	279 260.04	Total Recettes	279 760.04

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
		Solde d'exécution antérieur reporté	130 765.29
20- Frais d'études	0.00	13- Subvention d'investissement	245 000.00
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 400.00
		13 - Subventions d'investissement	0.00
21- 23 Immo Corporelles	318 849.04	21- 23 Immo Corporelles	0.00
		16 - Emprunts	0.00
		10 - FCTVA	3 100.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 400.00	1068- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	269 234.71
040-Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00	040- Opérations d'ordre (amortissement immos)	73 364.28
022 - Dépenses imprévues	10 000.00	Virement de la section de fonctionnement	73 795.76
042-Opérations d'ordre	0.00	042-Opérations d'ordre	
Total	398 660.04	Total Recettes	798 660.04
RESTES A REALISER en dépenses	400 000.00	RESTES A REALISER en recettes	0.00
Total Dépenses	798 660.04	Total Recettes	798 660.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte le budget tel que présenté ;
- charge Madame le Maire de son exécution.

OBJET : Budgets annexes Lotissements 2023

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition des budgets annexes des lotissements détaillés conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

• **Budget annexe Lotissement ESCARASSOUS :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
011-Charges à caractère général (cpte 6015 et 605)	0.00	70- Vente de Terrain	50 478.50
658821- Reliquat TVA	1.00	7588 - Autres produits	1.00
71355 - 042-Opérations d'ordre (stock initial)	131 529.12	71355- 042- Opérations d'ordre (stock final)	53 327.71
002- résultat fonct.reporté déficit	56 192.26	774 - Subvention exceptionnelle	83 915.17
Total Dépenses	187 722.38	Total Recettes	187 722.38

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
16 - Remboursement capital	92 276.84		
040-Opérations d'ordre (stock final)	53 327.71	040-Opérations d'ordre (stock initial)	131 529.12
001 Déficit inv.reporté		001-Résultat inv.reporté	14 075.43
Total Dépenses	145 604.55	Total Recettes	145 604.55

• **Budget annexe Lotissement BELLEVUE :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
011-Charges à caractère général	295 745.80	70- Vente de Terrain	0.00
658821- Reliquat TVA	1.00	7588 - Autres produits	1.00
71355 - Variation terrains aménagés	10 150.00	71355- 042- Opérations d'ordre (stock final)	305 895.80
6522 - reversement budget principal	0.00	002 -Résultat fonct.reporté	0.00
Total Dépenses	305 896.80	Total Recettes	305 896.80

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
040-Opérations d'ordre (stock final)	305 895.80	040-Opérations d'ordre (stock initial)	305 895.80
001 Déficit inv.reporté	10 150.00	Reprise stock initial	10 150.00
Total Dépenses	316 045.80	Total Recettes	316 045.80

• **Budget annexe Lotissement de Cirou :**

Pas d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte les budgets annexes tels que présentés ;
- charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20230330 07

OBJET : Marché de travaux de réalisation du lotissement Bellevue

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal Bellevue de Naucelle. Ce chantier s'inscrit dans la continuité de la politique globale d'habitat de la ville.

Quatre entreprises ont répondu à cette consultation.

Un tableau récapitulatif de ces offres est communiqué aux élus.

Après analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise SOTRAMECA selon les critères énoncés dans le Règlement de Consultation :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Attribue le marché à la Sarl SOTRAMECA pour un montant de 146 846.70 € HT soit 176 216.04 € TTC ;
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20230330 08

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée - Poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à 35 hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE la création de 1 emploi d'agent contractuel à temps complet dans le grade d'Adjoint technique C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la collectivité pour une période allant **du 17 avril 2023 au 15 septembre 2023 inclus**. Le contrat pourra être prolongé par avenant dans le respect de la durée maximale autorisée. La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20230330 09

OBJET : Recrutement d'agents contractuels - Postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service espaces verts de la commune durant la période estivale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE la création de 5 emplois d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint technique C1 afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon le détail ci-dessous :
 - 1 emploi, à temps complet, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2023 inclus ;
 - 4 emplois, à temps complet, à raison de 2 semaines chacun (soit un total de 70 heures par emploi) au service espaces verts de la collectivité durant la période estivale.La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20230330 10

OBJET : Local communal – Elaboration d'un bail commercial précaire (de courte durée)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a été sollicitée par les propriétaires du Comptoir Naucellois qui envisagent d'effectuer des travaux conséquents dans leur point de vente situé rue Droite.

La commune dispose à ce jour d'un local disponible de 31 m² situé à proximité immédiate.

Aussi Madame le Maire propose d'établir un bail commercial précaire pour ce local, non destiné à l'habitation, le temps de la réalisation des travaux et pour une durée maximale de 1 an.

Madame le Maire rappelle que les parties peuvent également prévoir une faculté de résiliation anticipée pour le locataire. Ce bail commercial précaire, outre sa durée, ne confère pas au locataire de droit au renouvellement, ni de droit à une indemnité d'éviction à la fin du bail.

Madame le Maire propose d'établir un bail commercial précaire d'une durée de 1 an, pour un montant mensuel de **150 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'établir un bail commercial précaire pour le local situé au rez-de-chaussée du n°13 place de l'hôtel de ville.
Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an renouvelable, à compter **du 6 avril 2023** pour un montant mensuel de **150 €**.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant.

Délibération n° 20230330 11

OBJET : Règlement activité « Jeux bouge » à Naucelle

Madame le Maire et Madame Virginie FIRMIN, Responsable de la commission Affaires sociales Enfance Jeunesse Sanitaire et Séniors, rappellent que la commune, par délibération du 20 octobre 2021, a décidé la mise en place de l'activité « jeux bouge » qui permet aux enfants de bouger tout en s'amusant, ensemble, sans compétition et sans niveau sportif.

Madame FIRMIN rappelle que ce projet est à l'initiative du binôme médecin généraliste et IDE ASALEE que la commune, dans le but de poursuivre sa politique en faveur de la prévention santé mais aussi de l'animation sociale et de l'épanouissement des jeunes du territoire, accompagne cette initiative.

Fort d'une expérience de plus d'un an, la commune souhaite mettre en place un règlement. Madame Virginie FIRMIN présente le projet de règlement de l'activité « Jeux bouge » joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de règlement visant à encadrer l'activité « Jeux Bouge » à Naucelle tel que présenté ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Information n° 20230330 12

OBJET : Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé de droit de préemption :

Numéro	date réception	n° cadastre	Adresse	Surface totale	type
1	14/03/2023	D 419, 420,421	10 rue de la gare	1400 m ²	terrain + bâtiment
2	17/03/2023	B 2241	8 rue des Fauvettes	805 m ²	terrain + bâtiment
3	18/03/2023	B 317	15 rue de la Razailhou	720 m ²	terrain + bâtiment
4	22/03/2023	B 427	7 bd Eugène Viala	147 m ²	bâtiment
5	27/03/2023	B 412	9 Place Saint Martin	57 m ²	bâtiment

Rien de restant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h

Virginie ALBRECHT
Secrétaire de Séance

Karine CLEMENT
Maire